



*Société du lac de la Petite Camargue SA
1897 Le Bouveret
IDE-CHE-103.224.074*

Assemblée Générale du 4 mars 2023

PROCES VERBAL

Préambule

M. Wagnières souhaite la bienvenue aux actionnaires et demande une minute de silence en mémoire à M. Amédée Berrut.

M. Jacquier nous présente le nouveau logo de la Petite Camargue, le site internet www.petite-camargue.ch et la nouvelle adresse mail info.@petite-camargue.ch.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Wagnières déclare l'assemblée ouverte et passe la parole à M. Francis Volery.

2. Contrôle des présences

La liste des présences a été placée à l'entrée.

Sur la base des cartes de vote distribuées, M. Francis Volery constate la présence de 42 actions, et 30 représentées par procuration.

La majorité est donc de 37 actions.

M. Volery propose de désigner deux scrutateurs, soit :

M. Michel Blanc et Mme Michèle Sanglard.

Aucune objection n'est formulée. Monsieur Wagnières remercie ces personnes d'accepter la fonction.

3. Approbation du procès-verbal 2022

Le Procès-Verbal de l'assemblée a été adressé à tous les actionnaires. M. Wagnières demande s'il y a une remarque quant à son contenu. Ce n'est pas le cas. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport de l'administration

Démarches entreprises :

Entretien annuel des berges : M. Laurent Brugger.

Elagage des arbres : BK Bois, Les Evouettes. (non-sollicité en 2023)

Tonte des abords du lac : M. Pascal Vodoz.

Nettoyage annuel des plages : Jardinver, Le Bouveret

Mise à Ban : selon informations à l'AG 2022

Démarches en cours

Signalisation route et places de parc + marquage

Les signalisations actuelles vont être supprimées et remplacées par une nouvelle signalisation aux normes. Un marquage au sol va également être appliqué. La vitesse maximale va être fixée à 20 km/h

Bancs

2 bancs fixes ont été installés sur la plage ouest. Les bancs et chaises non fixés ne seront plus autorisés.

Cette démarche est également prévue pour la plage est. Au vu des investissements en cours, le CA va temporiser ces installations.

Signalisation des abords du Lac

Il sera installé :

- 2 panneaux d'informations sur les 2 plages.
 - Logo et charte graphique de la SA
 - Règlement du lac (pictogramme)
 - Indication de propriété privée
 - Mise à ban
 - Bouée de sauvetage
- 5 panneaux propriété privée aux différents accès au lac
 - Logo et charte graphique de la SA
 - Indication propriété privée
 - Mise à ban
- 1 panneau accès véhicule interdit (barrière) entre PPE 2 et 3
 - Logo et charte graphique de la SA
 - Indication accès véhicule interdit
 - Indication de propriété privée
 - Mise à banc

M. Vuadens propose un panneau propriété privée supplémentaire vers le chemin qui vient du Centre médical. Cette demande est validée

Rappel des règles de vie concernant le lac et ses abords

Accepté : balade, baignade, relaxation, activités douces, respect du voisinage, chien en laisse

Interdit : creuser des trous dans le sable avec gros outils de jardin, marcher ou patiner sur la glace, activités motorisées, grillades, constructions diverses, camping, fêtes, accès à l'île.
Ces informations se trouvent sur le site internet et sur les panneaux d'informations aux abords des plages.

Pêche

M. Volery prend la parole.

Ouverture de la pêche

A la suite de la modification de notre règlement de pêche (AG 2020), l'ouverture de la pêche aura lieu le 5 mars (1^{er} dimanche de mars) et la clôture le 26 novembre (dernier dimanche de novembre).

Procédure relative à la vente des permis

- 1) Coupon de commande joint à la convocation à l'AG
- 2) A retourner par mail avec une copie de l'attestation SANA à pechepetitecamargue@gmail.com
- 3) Par courrier à l'adresse de M. Francis Volery, Petite Camargue 23, 1897 Le Bouveret.
- 4) Remise des permis lors de l'AG contre paiement.

Nombre de permis vendus

En 2020, 34 permis annuels + 1 journalier.

En 2021, 8 permis annuels + 2 journaliers.

En 2022, 8 permis annuels + 3 journaliers.

En 2023, que 2 demandes de permis pour le moment

Prix des permis annuels de pêche

Base	CHF 70.00
Amicale des pêcheurs	CHF 10.00
Prise	CHF 2.00 (maximum 8 prises par permis, par jour)

Permis journalier

CHF 20.00 y compris 8 prises

Les personnes désirant un permis journalier peuvent contacter leur administrateur de PPE ou contacter M. Volery au 024 481 30 ou par mail à pechepetitecamargue@gmail.com. C'est aussi valable pour les commandes de permis annuels tardives.

M. Volery propose de maintenir ces prix pour 2023, tout en rappelant la prise en charge à bien plaisir des taxes et de l'affermage par la SA (taxe cantonale de CHF 50.00 par permis annuel vendu et Fr. 2.- par permis journalier).

Analyse de l'eau

Les analyses traditionnelles de la qualité des eaux ont eu lieu les 13.06 2022 et 2.8.2022. Le résultat est excellent.

Une analyse complémentaire liée aux PFAS (Polyfluoroalkylés) suite à la contamination du canal Stockalper a été effectuée le 20.02.2023.

Les résultats transmis le 03.03.2023, sont :

- Faible contamination (significativement inférieure au Stockalper).
- Correspond à ce qui est observé dans les cours d'eau en EU.
- Inférieur à la limite de valeur de contamination établie par la Confédération.

Par conséquent,

- Des baignades très régulières dans notre lac n'engendrent aucun risque
- La consommation des poissons mis à l'eau et pêchés durant la saison n'engendre aucun risque
- Un contrôle des poissons vivant « à long terme » dans notre lac est envisagé. Leur taux de contamination ne devrait pas être supérieur à ceux vivant dans le lac Léman. Si un gros poisson est pêché (perche, carpe ou autre), il est possible d'en informer M. Volery pour le faire analyser.

Toutes les analyses du lac seront disponibles sur le site internet.

5. Lecture des comptes 2022

M. Wagnières rappelle que pour des raisons économiques et écologiques, les comptes sont présentés de manière simplifiées, conforme aux normes légales. Ils sont à disposition dès l'envoi de la convocation sur consultation ou par mail sur demande lors de l'assemblée (adresse mail à mentionner auprès de la secrétaire).

M. Wagnières donne la parole à Mme Blanc.

Elle nous fait la lecture des comptes et nous donne les explications y relatives.

6. Rapport de l'organe de contrôle

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Société du lac de la Petite Camargue SA, à Port-Valais

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

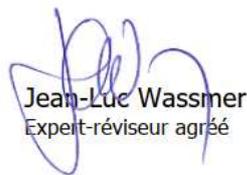
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé

Monthey, le 7 février 2023
Exemplaire numérique

7. Approbation des comptes 2022

M. Wagnières ouvre la discussion quant à cet exercice comptable.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

8. Nominations statutaires

Le conseil d'Administration actuel a été nommé pour une durée de 3 ans, prochaines élections prévues en 2024.

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de Fidag SA en tant qu'organe de révision.

Le renouvellement du mandat FIDAG SA est accepté à l'unanimité

9. Prix du forfait annuel pour l'utilisation du lac et de ses berges pour 2023

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le forfait annuel à Fr. 200.- par villa ou logement.

10. Divers

Changement d'adresse : Le Conseil d'Administration remercie les actionnaires de bien vouloir l'informer de tout changement d'adresse ou de propriétaire afin de garder un fichier d'adresse le plus juste possible.

Endossement des actions : En cas de vente ou nouvel acquéreur, l'action doit être transférée avec la maison. Le notaire doit nous la faire parvenir pour endossement et nous vous la retournons.

Fête des voisins : La prochaine édition aura lieu le 10 juin 2023 dès 11h sur la plage Est. Elle est organisée par les PPE 1 et 7. Fête annulée en cas de mauvais temps. Plus d'informations en temps voulu.

Nettoyage des plages : il est demandé que Jardinvert ne laisse pas les déchets des nettoyages dans les roseaux.

Bennes à herbe : M. Vodoz rappelle que la benne n'est prévue que pour l'herbe et les branchages. Pas de compost ou matériel en bois.

Surveillance : Au vu de l'installation des différentes signalisations, aucune surveillance active n'est planifiée pour le moment.

Pêche : Il est rappelé qu'il n'y a pas besoin de permis Sana pour les permis journaliers, et ce jusqu'à 30 jours de pêche.

Date de l'AG : un changement de date n'est pas possible pour le moment.

Chemins : La SA n'est pas concernée par les accès communaux ou privés situés dans le quartier des Bataillères et de la Chaussée du Canal. Ces derniers concernent soit la commune, soit les différents propriétaires.

Baignades : autorisées à toute heure tant que l'on respecte le voisinage.

Actions M : Berrut :-Actuellement, les actions propriété de feu Amédée Berrut sont dans la masse successorale et n'ont pas été transférées.

Coordonnées SA du Lac :

Site internet www.petite-camargue.ch
E-mail SA info@petite-camargue.ch
E-mail Pêche pechepetitecamargue@gmail.com

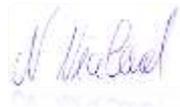
Président Yann Wagnières, 079 249 66 15
Administrateur/Pêche Francis Volery, 079 478 16 87
Administrateur Dinarco Jacquier 079 292 85 49
Secrétaire Nicole Vialard, 079 781 61 28
Comptable Catherine Blanc, 079 449 48 83

M. Wagnières clôt l'assemblée à 15 heures.

Prochaine assemblée : le 2 mars 2024

Pour le PV :

Nicole Vialard

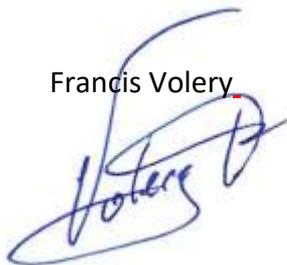


Pour le conseil :

Yann Wagnières



Francis Volery



Dinarco Jacquier

